



# Ouverture du service « Aides Financières d'Action Sociale » (AFAS) pour les déclarations ALSH

Toulouse,  
28 mai  
2018

# *La politique enfance-jeunesse de la Caf de la Haute-Garonne*

## ✓ **Les enjeux :**

- l'épanouissement et la socialisation des enfants et des jeunes
- le renforcement de la cohésion sociale à travers le soutien à l'engagement citoyen, l'amélioration du vivre-ensemble et l'autonomisation des jeunes
- la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale pour les parents

## ✓ **Les priorités :**

- l'équilibre territorial de l'offre et la prise en compte des spécificités locales
- l'accompagnement de la réforme des rythmes éducatifs et des PEDT
- l'inclusion des enfants porteurs de handicap
- le soutien au départ en vacances des enfants et des jeunes
- le soutien aux projets portés par les jeunes et à l'habitat autonome
- la présence éducative sur Internet (Promeneurs du Net)

# *Le soutien de la Caf de la Haute-Garonne aux ALSH*

- ✓ Plus de **800 accueils de loisirs sans hébergement** (ALSH), gérés par des collectivités ou associations, soutenus par la Caf en 2017 :
  - 352 ALSH extrascolaires
  - 460 ALSH périscolaires
  
- ✓ Un **financement global annuel de près de 58 millions d'euros**, au titre du fonctionnement et de l'investissement :
  - 31 millions d'euros au titre de la Prestation de service (PS) et de l'Aide spécifique rythmes éducatifs (ASRE)
  - 23 millions d'euros au titre du Contrat enfance jeunesse (CEJ)
  - 1,7 million d'euros au titre du Fonds Publics et territoires (FPT)
  - 1,6 million d'euros au titre des Fonds locaux d'action sociale de la Caf

# *Le service AFAS, un nouveau mode de déclaration à la Caf*

- ✓ Le bénéfice de la prestation de service que vous percevez pour le fonctionnement de votre structure est conditionné à **la fourniture régulière de données** financières et d'activité.
- ✓ En tant que partenaires ALSH, vous pourrez bientôt **effectuer vos déclarations de façon dématérialisée et sécurisée** en remplacement des modes de transmission actuels (courriel, courrier).
- ✓ Ce changement vise à **moderniser et à faciliter les relations** entre la Caf et les partenaires de l'action sociale collective et s'inscrit dans un **projet global de refonte de l'environnement numérique de la branche Famille (EDEN)**. En 2015, un portail dédié aux gestionnaires petite enfance a été créé. A terme, l'ensemble du domaine des aides d'action sociale collective versées par la branche Famille sera couvert, à l'instar des services en ligne mis à disposition des allocataires.
- ✓ Cette transition sera progressive et fera l'objet d'un **accompagnement** par la Caf.

# « Mon Compte Partenaire » : un accès unique pour toutes vos démarches

ALLOCATAIRES PARTENAIRES PRESSE ET INSTITUTIONNEL

Ma Caf ex: 85470

caf.fr LES SERVICES EN LIGNE MON COMPTE PARTENAIRE

RECHERCHER MON COMPTE PARTENAIRE

Accueil / Connexion

## MON COMPTE PARTENAIRE

### CONNEXION

Identifiant

Mot de passe

Mot de passe oublié ?

Mettre à jour votre mot de passe

Connexion

En accédant à ce service, vous vous engagez à limiter l'utilisation des informations auxquelles vous avez accès aux missions et finalités définies dans la convention signée entre la Caf et votre organisme.

### SÉCURITÉ

- Accès à Mon Compte Partenaire

Ce service professionnel **est réservé aux seules personnes habilitées**. Si vous n'êtes pas l'une d'entre elles, l'accès et le maintien dans ce site pourront être poursuivis au titre de la Loi n° 88-19 du 5 Janvier 1988 (dite loi Godfrain), de même que les tentatives pour fausser ou entraver son fonctionnement.

- Ne partagez jamais votre identifiant et votre mot de passe

Service Public.fr Cafdata m·n-enfant.fr

<b>ALLOCATAIRES</b> Actualités Mes services en ligne Droits et prestations Vies de famille Ma Caf Mon Compte	<b>PARTENAIRES</b> Comment devenir partenaire de la Caf ? Vous êtes professionnel de la petite enfance Vous accompagnez la parentalité Vous êtes acteur du temps libre et des loisirs Vous êtes acteur des solidarités et du soutien financier	<b>PRESSE-INSTITUTIONNEL</b> Qui sommes-nous ? Presse Etudes et statistiques International Marchés
--	---	---

**Mon Compte Partenaire** : à terme, votre point d'entrée unique vers l'offre de service de la Branche Famille grâce à un espace sécurisé unique.

Un bouquet de services à votre disposition :

- Un service déjà actif, **CDAP**, pour consulter les données des allocataires utiles à la facturation appliquée aux familles (ex CAFPRO).
- Un nouveau service, **AFAS**, pour déclarer les données utiles au calcul de votre prestation de service.

## *Les avantages du service AFAS*

- ✓ **Vos déclarations seront facilitées** via une saisie guidée (infobulles) et des contrôles de cohérence en ligne permettant de garantir une conformité et une complétude des données déclarées.
- ✓ Des **informations nouvelles** vous seront accessibles, comme par exemple la simulation de votre droit de l'année en cours à l'issue de votre déclaration.
- ✓ Le **traitement de vos dossiers sera plus rapide**, puisque les informations saisies seront directement transmises dans les logiciels internes Caf pour analyse et calcul de votre droit.

# *Vos déclarations à la Caf : nouveau*

- ✓ Une **déclaration prévisionnelle initiale** vous sera désormais demandée, afin que l'acompte qui vous sera versé soit calculé au plus près de vos besoins réels.
- ✓ Celle-ci est toutefois **allégée** par rapport à la déclaration réelle :
  - Budget prévisionnel
  - Activité globalisée

# Vos déclarations à la Caf

## 1. Déclaration initiale des données

Déclaration des données réelles N-1 et des **données prévisionnelles N**

**Date limite : 31 mars de l'année N**

## 3. Actualisation des données d'activité de Septembre

Activité réalisée du 1er Janvier au 30 Septembre  
+ activité prévisionnelle du 1<sup>er</sup> Octobre au 31  
Décembre de l'année N

**Date limite : 15 octobre de l'année N**

## 2. Actualisation des données d'activité de Juin

Activité réalisée du 1<sup>er</sup> Janvier au 30 Juin  
+ activité prévisionnelle du 1<sup>er</sup> Juillet au 31  
Décembre de l'année N

**Date limite : 15 juillet de l'année N**



# *Focus sur le prévisionnel*

## **Comment élaborer vos prévisionnels (déclaration initiale et actualisée) ?**

- ✓ Prise en compte du réel de l'année antérieure
- ✓ Prise en compte des évolutions prévues pour l'année en cours :
  - Modifications éventuelles de la capacité d'accueil, de l'amplitude d'ouverture (horaires, périodes)
  - Evolutions éventuelles de la fréquentation de l'équipement (baisse ou hausse, pouvant être liées à l'agrément mais aussi à des changements de la tarification appliquée aux familles)
  - Nouvelles réglementations éventuelles

# Récapitulatif des déclarations à effectuer

	Déclaration réelle N-1	Déclaration prévisionnelle N	Déclaration prévisionnelle N actualisée
Budget prévisionnel		X	
Compte de résultat	X		
Données d'activité globales (1)		X	X
Données d'activité détaillées (2)	X		

- (1) Données d'activités toutes tranches d'âges et périodes confondues  
(2) Données d'activités ventilées par tranches d'âges et périodes

# *L'architecture cible des dossiers*

- ✓ Les données financières (budget prévisionnel, compte de résultat) sont demandées au niveau de la commune.
- ✓ Les données d'activité (globales, détaillées) sont demandées par lieu d'implantation.
- ✓ Un service ALSH correspond à une nature d'activité (périscolaire, extrascolaire ou accueil adolescent) proposée par un gestionnaire sur un ou plusieurs lieux d'implantation au sein d'un même territoire géographique (commune recommandée).



# *Utiliser le service AFAS : modalités préalables*

## **Le conventionnement**

Pour rappel, l'accès à Mon Compte Partenaire est subordonné à **la signature des documents suivants** :

- ✓ Une convention d'accès (déjà signée si vous utilisez CDAP)
- ✓ Un contrat de service (déjà signé si vous utilisez CDAP)
- ✓ Un bulletin d'adhésion (spécifique à chaque service : AFAS, CDAP)

# *Utiliser le service AFAS : modalités préalables*

## **L'administrateur partenaire**

- ✓ L'administrateur partenaire **représente l'organisme partenaire**, il est l'interface entre la Caf et le partenaire, notamment dans le cadre de la convention initiale Mon Compte Partenaire pour l'accès à CDAP.
- ✓ Il est responsable de la **création des rôles-utilisateurs** et de l'attribution des **habilitations AFAS**. A ce titre, il a un rôle de supervision et de contrôle des connexions.
- ✓ L'administrateur partenaire ne possède **aucun rôle par défaut**, mais peut toutefois se voir en attribuer un (par exemple : approbateur).

# *Utiliser le service AFAS : modalités préalables*

## **Les rôles-utilisateurs**

A terme, pour utiliser le service AFAS, vous devrez définir au sein de vos équipes différents interlocuteurs ayant les rôles suivants :

- ✓ le fournisseur de données d'activité,
- ✓ le fournisseur de données financières,
- ✓ l'approbateur,
- ✓ le consultant.

**Une réflexion sur l'attribution de ces rôles sera nécessaire pour compléter le bulletin d'adhésion.**

# Calendrier de déploiement

## **1. Préalablement à l'accès au portail, la CAF doit recenser des données essentielles**

Un mail vous sera envoyé dans les prochaines semaines afin de recueillir les données suivantes : coordonnées de votre structure, du signataire, des responsables d'habilitation et des utilisateurs (fournisseurs de données, approbateur, consultant).

## **2. Vous devrez alors nous retourner par mail les documents suivants dûment complétés :**

- « *liste des interlocuteurs partenaire – service AFAS* »
- « *Bulletin de service AFAS* »
- « *liste des utilisateurs – service AFAS* »

## **3. Vos identifiants Mon Compte Partenaire (déjà utilisés pour CDAP) vous permettront d'accéder au service AFAS :**

- Ouverture du service AFAS prévue pour début juillet (livraison nationale)*
- 1ère utilisation du service AFAS : lors de la déclaration actualisée au 30 septembre, si votre habilitation a été validée en amont*

NB : *Les documents présentés en séance restent susceptibles d'évoluer.*

# Vos contacts à la Caf de la Haute-Garonne

## ✓ Volet habilitation/convention d'accès à Mon Compte Partenaire

[afas.caftoulouse@caf.cnafmail.fr](mailto:afas.caftoulouse@caf.cnafmail.fr)

Véronique GILLET 05.61.99.74.32

Michel CONTINI 05.61.99.76.72

**NB: si vous n'êtes pas déjà conventionné Mon Compte Partenaire/CDAP, veuillez contacter directement Véronique GILLET et Michel CONTINI ([tiers.caftoulouse@caftoulouse.cnafmail.fr](mailto:tiers.caftoulouse@caftoulouse.cnafmail.fr))**

## ✓ Volet déclarations de données d'activité et données financières

[afas.caftoulouse@caf.cnafmail.fr](mailto:afas.caftoulouse@caf.cnafmail.fr)

Marie INKI 05.61.99.75.83

Carmen LEJEUNE 05.61.99.77.07

Virginie MARRA 05.61.99.74.94

Laura COTIGNOLA 05.61.99.77.03

(Joignables par téléphone l'après-midi)



# Liens utiles

**Lien vers les pages locales du caf.fr « Mon Compte Partenaire » :**

<http://www.caf.fr/partenaires/caf-de-la-haute-garonne/partenaires-locaux/mon-compte-partenaire>

Vous y retrouverez :

- ✓ *le guide utilisateur AFAS*
- ✓ *le formulaire « PJ1- liste des interlocuteurs partenaires - service AFAS »*
- ✓ *le formulaire « PJ3 - liste des utilisateurs service AFAS »*
- ✓ *la fiche pratique "habiliter un utilisateur AFAS"*

# Espace échanges



**Merci de votre attention**